



# MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

## ARRÊTE MUNICIPAL DU MAIRE DE FREMECOURT N° 7/2022

### PERMIS DE DETENTION d'un chien de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie :

Le Maire de Frémécourt,

**Vu** le Code Rural et notamment ses articles L.211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,

**Vu** la loi N° 2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

**Vu** l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

**Vu** l'arrêté du Préfet du Val d'Oise dressant pour le département du Val d'Oise la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du Code Rural,

**Vu** l'arrêté N° 0000850 du Préfet du Val d'Oise en date du 25 Septembre 2009 portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents,

**Vu** la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :

- Monsieur REDON Eric, né le 22/08/1967, domicilié à FREMECOURT 95830 – 39 Résidence des Saules.
- Madame HERVET Andrée, née le 02/10/1960, domiciliée à FREMECOURT 95830 – 39 Résidence des Saules.
- En qualités de propriétaires du chien ci-après désigné :

Assurés au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés au tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances :

- GMF.CERGY – Parvis de la Préfecture – 95000 CERGY  
FAX : 01-30-38-22-66 – Contrat N° 12.260137.65 H

Détenteurs tous les deux du compte-rendu de l'évaluation comportementale ainsi qu'il suit :

**Docteur PAWLOWIEZ Sandrine**

Cabinet vétérinaire

59 Rue du Général Leclerc

60690 MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS

Tél : 03-44-46-85-77

Inscrite à l'Ordre National des Vétérinaires Français sous le numéro : **15014**

**Compte-rendu de l'évaluation comportementale effectuée le 27/08/2017**

**Rappel :**

Les séquences agressives font partie du répertoire comportemental normal du chien.  
Une évaluation n'est pas une protection.  
La vigilance des détenteurs est indispensable.

Article 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de la validité permanente :

- De l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers.
- Et de la vaccination antirabique du chien.

Article 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la Mairie du nouveau domicile.

Article 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du Conseil N° 998-2003 du 26 Mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 5 : Une ampliation du présent arrêté es notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Frémécourt le 16 Février 2022

Le Maire

Stéphane BALAN

